

Règlement officiel de la 27^{ème} édition du Raid Hannibal EY

L'épreuve est organisée sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon. Le règlement de la FFTri (édition en vigueur) prévaut sur le présent règlement pour tout point non précisé. (Lien vers la réglementation sportive 2026 de la FFTri : <https://drive.google.com/file/d/1Xeqm0Zl9Gabf-tFu0VtzVoTYDCWHb7cD/view>; lien vers les règles techniques et de sécurité 2023 de la FFTri : <https://triathlonlana.fr/wp-content/uploads/2023/01/2023-Regles-Techniques-et-de-Securite.pdf>)

Conformément à l'affiliation de l'épreuve à la Fédération Française de Triathlon (FFTri), l'épreuve est soumise à la Réglementation Sportive fédérale en vigueur au jour de l'événement.

En cas de litige sportif, les procédures de réclamation et d'appel prévues par la FFTri s'appliquent. Le pouvoir disciplinaire sportif relève des arbitres désignés par la ligue régionale.

IV.A) L'association

Alinéa 1 : Le Raid Hannibal EY est un raid multisports itinérant et transalpin. Il est organisé par l'association « Raid Hannibal », dont le bureau est composé d'un président, d'un trésorier, de deux secrétaires généraux et d'une responsable de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE).

Alinéa 2 : La direction de l'association met en place une direction de course durant l'événement, en relation avec le staff médical. La direction de l'association et la direction de course se réservent le droit de modifier le présent règlement.

Toute modification est immédiatement communiquée aux participants, soit par l'intermédiaire du site Internet ou de la page Facebook de l'organisation lorsqu'elle intervient avant la date de l'événement, soit via le groupe WhatsApp des participants, une fois celui-ci créé.

IV.B) L'édition 2026

Alinéa 1 : Le Raid Hannibal EY se déroule sur cinq journées consécutives, du mercredi 13 mai au dimanche 17 mai. C'est un événement chronométré.

Alinéa 2 : Le Raid Hannibal EY se déroule en haute montagne ; il est possible d'y rencontrer des conditions extrêmes. Les participants du Raid acceptent les conditions climatiques, des conditions de course et des conditions de bivouac particulièrement rudes qu'ils sont amenés à rencontrer.

Alinéa 3 : Cette édition comporte des épreuves dans les disciplines suivantes : VTT, Trail (dont épreuve nocturne), biathlon pédestre. Ces disciplines sont organisées conformément à l'article 1.10 de la Réglementation Sportive de la FFTri relatif aux Raids. Les activités proposées respectent les Règles Techniques et de Sécurité fédérales. Ces épreuves sont données à titre indicatif. L'organisation se réserve le droit de modifier les épreuves jusqu'au jour du départ.

Alinéa 4 : Les épreuves de type Bike & Run sont organisées conformément à l'article 7.3 de la Réglementation Sportive de la FFTri. Les modalités de course (nombre de vélos, franchissement de ligne, entraide autorisée, etc.) sont celles prévues par la réglementation fédérale.

Alinéa 5 : Cette année, un point d'honneur sera apporté au respect de l'environnement sur le Raid Hannibal EY. Tout participant s'engage à signer la charte d'éco-responsabilité lors de son inscription.

IV.C) Conditions de participation

Alinéa 1 : Le Raid Hannibal EY est un challenge sportif ouvert aux étudiants, au personnel d'entreprises, ainsi qu'au personnel de collectivités locales et territoriales. L'épreuve est ouverte aux athlètes appartenant aux catégories autorisées par la Réglementation Sportive de la Fédération Française de Triathlon pour le format XL. La catégorie d'âge est déterminée selon l'âge au 31 décembre 2026. Conformément à l'annexe relative à l'accessibilité des épreuves par catégories d'âges du règlement de la FFTRI, les athlètes appartenant à la catégorie Junior ne peuvent participer à un nombre d'épreuves de type trail ou VTT susceptible de les faire dépasser les seuils de temps de course autorisés pour le format XL. L'organisation se réserve le droit d'adapter la participation de ces concurrents afin de garantir le respect du cadre réglementaire fédéral.

Alinéa 2 : Les participants étudiants doivent justifier leur statut en fournissant une copie de leur carte d'étudiant de l'année en cours. De plus, une équipe ne peut porter le nom d'une institution étudiante que si au moins quatre membres de cette équipe sont réellement membres de ladite institution.

Alinéa 3 : La participation au Raid Hannibal EY se fait uniquement par équipe mixte de 4 à 6 personnes (dont minimum 2 femmes ou 1 homme) : 4 participants à chaque épreuve sportive, dont au moins 1 féminine et 1 ou 2 remplaçant(e)s, qui peuvent varier en fonction des épreuves. Un(e) des participant(e)s aux épreuves doit être désigné(e) comme chef d'équipe.

Alinéa 4 : Conformément à l'article 1.3 et 3.2.1 de la Réglementation Sportive de la FFTRI, l'inscription est subordonnée :

- soit à la détention d'une licence annuelle FFTRI "Compétition" en cours de validité ;
- soit à la souscription d'une licence Expérience FFTRI lors de l'inscription.

Les participants majeurs devront attester avoir pris connaissance du "Formulaire Info Santé".

Un certificat médical ne sera exigé que dans les cas prévus par la réglementation fédérale en vigueur.

Les licences d'autres fédérations sont soumises aux conditions d'accès prévues au tableau de l'article 3.2.1 de la Réglementation Sportive FFTRI.

Alinéa 5 : Le Raid Hannibal se veut respectueux de certaines valeurs fondamentales telles que le respect de l'environnement, des populations locales, le fair-play et la courtoisie envers tous les acteurs du Raid.

Alinéa 6 : Les participants doivent avoir lu le présent règlement et l'acceptent en signant la déclaration « Respect du règlement » situé en annexe. Ils retournent ensuite l'annexe dans leur dossier d'inscription. L'association Raid Hannibal se décharge de toute responsabilité en cas de non-respect du présent règlement.

IV.D) Termes clés

Dans la suite du règlement, les termes suivants ne seront pas à nouveau expliqués, il s'agit donc de s'y référer.

-Exclusion d'une équipe : l'équipe concernée n'a plus le droit de participer aux parcours du Raid Hannibal EY.

-Exclusion d'un concurrent : le participant concerné n'a plus le droit de participer aux parcours du Raid Hannibal EY.

IV.E) Modalités

L'organisation sélectionne les équipes grâce à un recrutement en trois phases, respectivement : un recrutement des équipes entreprises, un recrutement des équipes extérieures et un recrutement des équipes emlyon.

Grâce à un questionnaire en ligne, les participants pourront renseigner : Une fiche individuelle d'inscription, une photocopie de la carte d'identité, une photocopie de la carte étudiante, un certificat médical aux normes (cf. article IV, alinéa 5 de la présente charte), une feuille d'approbation du règlement, la charte de l'éco-participant signée ainsi que la charte du droit à l'image signée devront être fournis. Seules les équipes respectant ces modalités seront acceptées sur l'évènement.

Pour bénéficier du tarif boursier, les participants concernés devront également présenter une attestation de bourse en cours de validité. Pour bénéficier du tarif préférentiel réservé aux alumni, une attestation de diplôme devra également être fournie.

Par ailleurs, l'association Raid Hannibal se réserve le droit de ne pas sélectionner une équipe, un ou des participants, dont la présence aurait gêné le déroulement de l'évènement les années précédentes.

IV.F) Les frais d'inscriptions

Alinéa 1 : Les droits d'inscription ne comprennent pas :

- La fourniture des tentes, duvets et matelas
- Le transport aller-retour depuis le lieu d'habitation jusqu'à Lyon.
- L'hébergement du 17 mai 2026 (retour du Raid Hannibal EY).

Alinéa 2 : Pour les membres de l'emlyon et des participants extérieurs à l'école qui composent leur équipe, un acompte est demandé lors de l'inscription du 15 mars 2026. Cet acompte ne sera plus remboursable dans un délai supérieur de 3 semaines à cette date.

IV.G) Remboursement – Annulation de l'évènement

Alinéa 1 : Après réception du dossier d'inscription signé, l'association « Raid Hannibal » enverra à l'équipe un document de validation d'inscription. Les participants bénéficient d'une faculté de désistement donnant lieu à un remboursement de 50% soumise aux conditions cumulatives suivantes :

- En cas de force majeure ou en apportant la preuve d'un motif légitime et sérieux. Un événement imprévisible, irrésistible et survenant en dehors de la volonté du participant, sera considéré comme constitutif d'un cas de force majeure. Le décès d'un proche (parents, grands-parents, enfants, frères ou sœurs) justifié par la délivrance d'un certificat de décès, de même qu'un désistement pour raison médicale empêchant toute pratique sportive du participant concerné sur présentation d'un certificat médical, sous réserve de validation par l'organisation, sera considéré comme constitutif d'un motif légitime et sérieux.
- L'équipe dont un membre s'est désisté devra trouver un remplaçant. À défaut, une équipe constituée de 5 ou 6 participants, dont l'un est contraint d'abandonner, et n'ayant pas été remplacé, doit continuer à concourir. Une équipe constituée de 4 participants dont l'un est contraint d'abandonner et n'ayant pas été remplacé, devra apporter la preuve d'avoir mis en œuvre tous les moyens nécessaires pour remplacer leur coéquipier afin d'obtenir un remboursement équivalent au participant s'étant désisté.

Alinéa 2 : L'association « Raid Hannibal » se réserve le droit d'annuler la manifestation sportive dénommée « Raid Hannibal EY 27ème édition » en cas de force majeure (caractérisé par un événement imprévisible, irrésistible et en dehors de la volonté du « Raid Hannibal EY 27ème édition »), et ce jusqu'au jour du départ. En cas d'annulation partielle ou totale de l'épreuve pour des raisons de sécurité ou décision administrative, l'organisation appliquera les dispositions prévues dans le cadre de la licence manifestation délivrée par la FFTri.

Alinéa 3 : Pour les étudiants de l'emlyon participant à l'inscription le 15 mars 2026, ils auront un mois pour régler le montant restant. Dans le cas d'un paiement manquant, l'équipe se verra reversée en liste d'attente et l'acompte de l'ensemble des membres sera remboursé. La première équipe sur liste d'attente se verra proposée l'inscription.

IV.H) Rôle du capitaine de l'équipe

Alinéa 1 : Le capitaine d'équipe est le seul représentant et interlocuteur de l'équipe auprès de la direction de course.

Alinéa 2 : Le capitaine d'équipe doit impérativement assister aux réunions organisées chaque soir par la direction de la course. Il est destinataire des documents de course.

Alinéa 3 : Le capitaine d'équipe est responsable de la gestion de l'équipe. En cas de blessure d'un de ses équipiers, il doit s'assurer du respect des consignes données dans la rubrique.

Alinéa 4 : Le capitaine d'équipe est responsable du matériel fourni par l'organisation.

Alinéa 5 : Le capitaine d'équipe doit désigner un suppléant qui assumera ses fonctions lors des épreuves où il ne participera pas.

Alinéa 6 : Le capitaine d'équipe est responsable du bon déroulement de l'inscription de son équipe et du respect des délais de paiement demandé par l'organisation.

Alinéa 7 : Le capitaine d'équipe a l'obligation d'avoir son téléphone allumé et d'être joignable pendant les épreuves. S'il ne court pas une épreuve, il doit s'assurer que son suppléant soit joignable.

IV.I) Accidents

Alinéa 1 : En cas d'accident avec immobilisation, un des membres de l'équipe doit joindre, avec son téléphone portable, le responsable de l'équipe médicale ou un des membres de la direction de la course.

Alinéa 1 bis : Dans le cas où le téléphone ne fonctionne pas, deux membres de l'équipe doivent joindre un membre de l'organisation disposant d'une radio. Ceux-ci doivent alors communiquer leur numéro d'équipe, la localisation du blessé et le temps mis pour aller jusqu'à l'accident. Le blessé ne doit impérativement pas rester seul ; au moins un des membres de l'équipe doit obligatoirement rester avec lui en attendant les secours.

Alinéa 2 : Le non-respect par une équipe des alinéas 1, 1 bis et 2 est sanctionné par l'exclusion immédiate de l'équipe.

Alinéa 3 : Le dispositif de sécurité de l'épreuve est validé par la ligue régionale dans le cadre de la licence manifestation. Le non-respect des consignes des officiels fédéraux pourra entraîner des sanctions conformément à la liste des pénalités fédérales (Annexe 3 de la Réglementation Sportive).

IV.J) Itinéraire

Alinéa 1 : Les concurrents ont l'obligation de suivre l'itinéraire décrit dans le road book ou indiqué par les organisateurs de la course, sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion, sur décision de la direction de course.

Alinéa 2 : L'itinéraire peut être modifié sans préavis pour des raisons météorologiques et organisationnelles, même en cours de course. Les concurrents situés avant la partie modifiée doivent alors emprunter le nouvel itinéraire qui leur sera indiqué au point de contrôle précédent cette modification.

Alinéa 3 : L'itinéraire décrit dans le road book ne traverse pas de champs cultivés ni de zones écologiquement sensibles. Il est donc strictement interdit de traverser de telles zones sous peine d'exclusion de l'équipe concernée.

Alinéa 4 : Il est absolument interdit de déplacer les éléments de balisage disposés tout le long du parcours sous peine d'exclusion immédiate de l'équipe concernée.

IV.K) Sécurité générale

Alinéa 1 : Le Raid Hannibal EY est un raid itinérant. Les participants devront donc être conscients des dangers de la route. L'organisation attire tout particulièrement l'attention des participants sur le respect des conditions de sécurité routière dont les vérifications élémentaires sur les véhicules prêtés par l'organisation (pression des pneus, fonctionnement des freins...)

Alinéa 2 : Certaines épreuves du Raid Hannibal EY comportent des passages sur route. Les concurrents doivent donc être conscients des dangers de la route et sont tenus de respecter le code de la route ainsi que le règlement spécifique des zones traversées, sous peine d'exclusion.

Alinéa 3 : Sur certaines sections d'itinéraires précisées dans le road book ou par les commissaires, les équipes ont une interdiction de se dépasser. Si une équipe en rejoint une autre dans une telle zone, elle la suit jusqu'à la fin de la zone en question et effectue ensuite son dépassement. Aucun arrêt n'est autorisé dans ces zones. Le non-respect de ces règles entraîne l'exclusion de l'équipe concernée.

Alinéa 4 : Il est interdit aux coureurs de dépasser les véhicules ouvriers de l'organisation en cas de neutralisation de la course (notamment sur les portions de route), sous peine d'exclusion.

Alinéa 5 : La direction de course se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre temporairement et définitivement un participant ou une équipe inapte à poursuivre l'épreuve en cours dans les conditions de sécurité requises. Cette décision sera prise après un avis donné par l'équipe médicale.

Alinéa 6 : Tout membre de l'organisation ou de l'équipe de secours se réserve le droit d'ordonner l'arrêt d'un coureur : cette décision est indiscutable et a effet immédiat.

Alinéa 7 : La direction de course se réserve le droit d'annuler une épreuve si les conditions de sécurité ne peuvent être assurées correctement ou si les conditions météorologiques ne sont pas favorables. Cette décision sera prise par le directeur course et annoncée aux participants. Cela ne conduira à aucun remboursement partiel ni total des frais d'inscription.

Alinéa 8 : La direction de course se réserve le droit de ne pas faire partir une équipe sur une épreuve de l'après-midi si l'équipe en question a dépassé la barrière horaire du matin.

Alinéa 9 : La direction de course se réserve le droit de ne pas engager certains coureurs sur l'épreuve du kilomètre vertical pour des raisons de sécurité.

IV.L) Règles spécifiques

Alinéa 1 : Le respect des consignes de sécurité données par l'intervenant externe est obligatoire. Dans le cas où un concurrent ne respecte pas les consignes de sécurité, il sera automatiquement exclu de la 27^e édition du Raid Hannibal EY. Le respect du matériel fourni est aussi obligatoire.

Alinéa 2 : BIATHLON. Le respect des consignes de sécurité données par l'intervenant externe est obligatoire. Il n'est en aucun cas autorisé d'utiliser les carabines pour d'autres usages que ceux réservés au cadre de la course. Dans le cas où un participant utilise une carabine pour tirer sur une autre personne,

il sera automatiquement exclu de la 27e édition du Raid Hannibal EY. Le respect du matériel fourni est aussi obligatoire.

Alinéa 3 : Conformément à l'Annexe 3 (page 57) de la Réglementation Sportive 2026 de la Fédération Française de Triathlon, une liste non exhaustive des infractions et comportements non sportifs est établie par l'autorité fédérale. Le Raid Hannibal se réserve le droit de faire appliquer ces dispositions ainsi que toute règle relative au respect de l'éthique sportive, de la sécurité et du fair-play.

À ce titre, tout comportement contraire à l'esprit sportif, notamment toute aide matérielle extérieure ou toute assistance entre coéquipiers au moyen d'un équipement non autorisé (tel que l'usage d'une corde pour tracter ou soutenir un concurrent), pourra faire l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve, conformément aux règles fédérales en vigueur et aux décisions de la direction de course et des officiels désignés.

IV.M) Matériel fourni lors des épreuves par l'organisation

Le matériel fourni pendant le Raid Hannibal EY 27ème édition, aux participants :

- Les VTT ainsi que leur kit de réparation
- Les casques de VTT
- Le matériel spécifique au biathlon (carabine, cibles)
- Le bus nécessaire au transport de chaque équipe
- Les dossards individuels
- Les road books

IV.N) Matériel obligatoire (à apporter par les participants)

Le matériel non fourni par le Raid Hannibal, que les participants doivent apporter :

- Le matériel de bivouac (tentes, duvets de montagne, lampes de poches...)
- Les chaussures de montage soient montantes au-dessus des chevilles soit de trail type Salomon, The North Face... Le port des chaussures de type running sera interdit sur tous les trekkings ou Run and Bike. Les concurrents pourront envoyer ou communiquer la référence de leurs chaussures à la direction au siège social de l'Association Raid Hannibal emlyon afin de ne pas se faire pénaliser au moment de la compétition.
- Les chaussures fermées type basket (course à pied, épreuves en eau vive)
- Des gants pour le VTT (fortement conseillés)
- Des gourdes (les Camel backs sont fortement conseillés)
- Une couverture de survie par participant
- Un sifflet par participant en cas d'accident ou de perte sur les épreuves. L'usage intempestif de cet instrument sera pénalisé par l'exclusion immédiate de l'équipe concernée.
- Une lampe frontale par concurrent, avec une pile de rechange
- Des vêtements chauds et de l'équipement adapté au temps de pluie et à la pratique du trail
- Des protections contre le soleil
- Un téléphone portable rechargé (à n'allumer qu'en cas de besoin, il ne sera pas rechargé sur le Raid) et une pochette étanche pour le protéger de la pluie.

IV.O) Matériel fortement conseillé

Le matériel fortement conseillé :

- Sac à dos à privilégier, plutôt que des valises
- Vêtements polaires (l'altitude est élevée sur certaines parties du parcours, parfois à plus de 2000 mètres, impliquant de possible très basses températures)
- Pantalon offrant une protection calorifique suffisante pour les épreuves de haute montagne ou de nuit.
- Coupe-vent imperméable type Goretex
- Short cycliste pour le VTT
- Gants chauds et bonnet pour l'altitude
- Bâtons télescopiques
- Trousse de secours

Conseil : il faut prévoir de se changer plusieurs fois par jour et se munir de protections pour affronter les différentes conditions climatiques (protection solaire, contre le froid, contre la pluie)

IV.P) Matériel interdit

Il est interdit pour les participants d'avoir les matériels suivants :

- Des accessoires pour VTT autres que ceux recommandés dans les paragraphes précédents
- Les moyens de transports autres que ceux fournis par l'organisation
- Tout type d'armes (toutes catégorie)
- Des produits dopants ou autres substances interdites (sauf sous ordonnance), visant à améliorer les performances des concurrents. Conformément aux articles 3.3 et suivants de la Réglementation Sportive FFTri, l'épreuve est soumise aux règles antidopage prévues par le Code du Sport et le Code Mondial Antidopage. Tout concurrent peut faire l'objet d'un contrôle. Le refus de se soumettre à un contrôle entraînera des sanctions disciplinaires.
- Des stupéfiants et autres produits illicites

IV.Q) Dommages matériels

Alinéa 1 : Si un concurrent constate une défection du matériel fourni, une réclamation doit immédiatement être portée auprès de l'équipe organisatrice.

Alinéa 2 : Les concurrents sont responsables du matériel fourni par l'organisation lors du déroulement des épreuves. En cas de casse lors d'une épreuve, aucune aide extérieure ne peut leur être apportée.

Alinéa 3 : Les concurrents sont responsables de leurs actes durant la course et sur le camp. Ils sont tenus de rembourser tous les frais de remise en état des biens publics ou privés dégradés de leur fait, après constatation par un représentant de l'Autorité Publique.

IV.R) Dommages corporels et assurance

La participation au Raid Hannibal EY implique la pratique de sports à risque. La pratique de ces sports peut engendrer des accidents. Il revient aux concurrents de décider de souscrire à une assurance pour éviter des frais de secours et de rapatriement en cas d'accident.

Il est obligatoire que les concurrents souscrivent à une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

IV.S) Point sécurité Chronoconsult

Chaque équipe devra porter une balise GPS Chronoconsult. Cette balise permet de localiser une équipe UNIQUEMENT en cas de problème ou de demande de secours. La balise doit à chaque épreuve être portée par l'équipe. Par question de sécurité, il est OBLIGATOIRE pour chaque équipe de rester groupée à chaque instant de l'épreuve.

Cette année, l'ensemble des inscriptions passe par la plateforme « Njuko », le lien sera transmis aux concurrents via le groupe Facebook des participants.

IV.T) Respect des règles sanitaires

En période de crise sanitaire, les concurrents devront respecter l'ensemble des mesures sanitaires mises en place par l'organisation. Ces mesures seront détaillées en amont de l'événement.

V) Mesures sanitaires

VA) Contexte

Depuis 2022, nous marquons le retour à la normale des événements sportifs et associatifs. Cependant, de nombreuses mesures sont mises en place par l'organisation en lien avec l'ensemble de nos partenaires pour garantir la sécurité des personnes présentes.

VB) Matériel santé prévu sur l'évènement

- 2x17L bidons de gel hydro alcoolique
- 100 masques (village santé)
- 1000 paires de gants
- Du Spray désinfectant : 20 sprays désinfectants dont 4 rien que pour le village santé pour kinés et ostéos
- 10 désinfectants pour tables
- 8 flacons de gel hydro alcoolique de 500mL que nous disposons aux endroits clés des villages étapes (entrée du village santé, entrée de l'espace snack, entrée aux douches...)
- 1 bidon de 5L de savon liquide pour se laver les mains

V.D) Mesures prises concernant les repas

- Les troubadours (chargés de la préparation des repas) doivent être gantés.
- Tous les légumes devront être lavés et frottés avant préparation et les viandes devront être cuites.

- Une fois préparés, les plats doivent être filmés en attente d’être mis sur les tables de distribution par des staffeurs également gantés.
- Les plats et ustensiles de cuisine seront lavés après chaque utilisation.
- Une attention particulière doit être portée au nettoyage et à la désinfection de toutes les surfaces et tous les ustensiles en contact avec la nourriture. Limiter le nombre de personnes chargées de la préparation du repas (8).
- Les services des repas seront organisés équipe par équipe par ordre d’horaire d’arrivée. Il sera obligatoire de se laver les mains à l’eau et au savon avant et après les repas (privilégier l’eau et le savon au gel hydroalcoolique).
- La distribution des repas se fera exclusivement par des staffeurs gantés, eux seuls distribuent la nourriture. Il faut prévoir avant chaque repas un nombre suffisant d’assiettes et couverts par repas
- Il faudra s’assurer de l’évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.
- Lors des petits déjeuners, une génératrice d’eau chaude sera mise en place ainsi que des doses unitaires, café, thé, chocolat et viennoiseries.

V.E) Utilisation des sanitaires et des douches

Pour les douches :

Des douches seront mises à disposition de l’ensemble des participants sur les villages étapes.

L’ordre de passage des douches sera défini en fonction de l’ordre d’arrivée des équipes sur la dernière épreuve de la journée.

Afin d’accéder à l’espace soins (kinésithérapeutes et ostéopathes), la douche est obligatoire.

Pour les sanitaires :

Mise en place de point de lavage des mains aux abords des WC accessibles et équipés en permanence de savon liquide et d'essuie-mains papier à usage unique.

Les sanitaires seront fréquemment aérés et lavés par les staffeurs.

Il faudra s’assurer régulièrement au cours de la journée de l’approvisionnement des consommables des toilettes (savon liquide, papier toilette, essuie-mains à usage unique, s’assurer du nettoyage approfondi quotidien et de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées).

V.F) Gestion des déchets

Il est important de contacter les campings des VE pour la mise à disposition de bennes à ordures ménagères en grand nombre. Il faudra également contacter les mairies et les villages-étapes afin de connaître et de s’aligner sur leur politique en termes de tri des déchets.

Il faudra s’assurer de l’évacuation des poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.

Afin de garantir une démarche écoresponsable, un système efficace de tri des déchets sera mis en place sur les campings et les villages étapes.

V.G) Gestion des véhicules utilitaires/navettes et des affaires des coureurs

Pour la gestion des véhicules utilitaires/navette :

- Si le véhicule est multi utilisateurs, désinfecter le volant et les commandes manuelles.
- Attribuer, dans la mesure du possible un véhicule à un nombre restreint de staffeurs en prévoyant une désinfection à chaque changement de staffeur.

Déplacement des affaires des coureurs entre deux VE:

- Tous les objets personnels seront étiquetés par numéro d'équipe et selon un code couleur au départ de Lyon.
- Étiquetage des affaires des coureurs en arrivant sur le départ après avoir rempli le sac coureur.
- Le matin avant chaque départ de la journée, les coureurs rassemblent leurs affaires par équipe à un endroit désigné.
- Les affaires sont chargées dans les véhicules prédisposés à cet effet et amenées sur le prochain VE, le plus tôt possible dans la journée.

V.H) Soins de confort et de secours

En ce qui concerne l'intervention du personnel soignant :

- Les coureurs pourront accéder au soin seulement une fois douché
- La désinfection des gants est nécessaire pour les soignants entre chaque manipulation
- Il n'y aura pas de draps d'examen mais les tables d'auscultation seront désinfectées après chaque prise en charge.
- Le village santé sera composé d'une tente de secours de 25 m2 avec un espace consultation médicale, un espace soin et surveillance de deux lits.

V.J) Contacts Santé

Oihana Irigoin : 06 75 59 02 58 – oihana.irigoin@edu.em-lyon.com

Victor Wildy: 06 66 95 46 91 – victor.wildy@edu.em-lyon.com